

<https://ugtg.org/spip.php?article195>



Secteur Sécurité : Siw pa dakò, tan pi...

- Actualité -



Date de mise en lignelundi 30 juillet 2007

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Kanmarad, Pèp Gwadeloup,

Depuis le mois de mars 2007, nous avons entamé avec les gérants des entreprises de sécurité, des négociations de Branche afin d'améliorer les conditions de travail, tant sur le plan salarial que sur les conditions d'exécution des métiers de la sécurité en Guadeloupe.

Après plusieurs annulations de rencontres et ajournement de réunion, demandé par le patronat afin qu'il puisse constituer un syndicat pour débattre de notre Cahier de Revendications, le 12 juillet 2007, nous sommes finalement tombés d'accord avec l'UPPS (seul syndicat patronal en Guadeloupe) sur un relevé de décisions concernant la majorité des points à débattre.

L'UPPS, syndicat patronal de la Branche qui compte une vingtaine d'entreprises qui constitue les plus grands marchés du secteur (EDF, Port Autonome, S.A.R.A, Banques, hypermarchés, supermarchés, hôpitaux, cliniques, etc.....), était représenté par son président Monsieur Nicolas THOMAS, son trésorier Jean - Claude LAURENT et deux de ses membres messieurs Alain RENDU et Olive DIDON qui avaient mandat pour signé au nom de leurs adhérents. Le 26 juillet 2007, lors de la dernière rencontre relative à la négociation de Branche dans le secteur, il a été convenu de reporter tous les points du Relevé de Décisions sur l'Accord de Branche 2007.

Grand est notre étonnement d'apprendre aujourd'hui que Monsieur Thierry PHILOCLES, Secrétaire de l'UPPS, veut remettre en cause l'accord signé. Le même Thierry PHILOCLES qui a mandaté Monsieur Nicolas THOMAS, Président de l'UPPS, pour parler en son nom ; celui-la même qui était président du syndicat et qui a signé tous les accords antérieurs pour la Branche.

Jean-Marc VAUTIER, gérant des sociétés MESP-SAS (carrefour destreland, club med, mr bricolage, decathlon etc...) après deux semaines de grève en mai, lui aussi, ancien membre du bureau de l'UPPS, déclare que pour son compte les négociations au sein de son entreprise débiteront au mois de septembre et sans rétroactivité des accords qui pourront être signés. De plus, pour lui, négociation ne veut pas dire augmentation de salaire, même si le coût de la vie augmente tous les mois en Guadeloupe ; il justifie sa décision de date en déclarant : « *au mois d'août, je serais absent. Je pars en métropole pour me marier. C'est donc à mon retour de voyage de noce que l'on pourra se voir pour les NAO. Entrez en grève si vous voulez* ».

Mi déklarasyon a Jistisyé, Malfète é Volè :

- ▶ **Mépris Envers le Salarié par le Patronat.**
- ▶ **Haine Anti - Syndicalisme**

Nou péké pwan kè yo pon yonn jwé avè nou !!!

Nous disons très clairement que sa ka fè 4 lanné :

- ▶ 4 ans qu'aucun accord n'a été signé dans le secteur, ce qui a eu pour effet de désorganiser toute la Branche, tant sur le plan salarial que sur les conditions d'exécution des métiers de sécurité ;
- ▶ 4 ans que bon nombre de gérants malfètè jouent avec la loi afin d'appliquer ce qu'ils veulent dans leur entreprise, sans prendre en compte les réalités de la Guadeloupe ;
- ▶ 4 ans que nous mettons en garde le patronat et l'état français sur les conditions d'attribution de certains marchés privés et publics aux mêmes jérès malfètè (non reversement de charges sociales, travail illégal,...) ;
- ▶ 4 ans que des entreprises sont mises en liquidation par les jère malfètè afin de remplir leurs poches, sur le dos des salariés.

Dénonçons :

- ▶ jé bésé des patrons entre eux pour laisser le secteur dans le bordel organisé qu'ils ont eux-mêmes créé ;
- ▶ jé bésé a sé jère malfètè la dè dénonné akow la pou pa ba travayé sa yo ni dwa an lajan é fowmasyon ;
- ▶ Le chantage des clients (Ecomax, Carrefour etc..) qui déclarent ouvertement qu'aucune des entreprises signataires de l'Accord de Branche ne pourra prétendre à leur offre de marché ;
- ▶ la complicité des clients avec les gérés malfètè qui donnent aux dépens des salarié des marchés à des prix casés, qu'ils savent trop bas pour que l'employeur puisse reverser les charges sociales aux organismes concernés.

Disons :

- ▶ que l'Accord de Branche 2007 a été négocié et signé entre deux parties afin de faire évoluer le métier de la sécurité ;
- ▶ qu'il représente le coût réel de l'augmentation de la vie en Guadeloupe ;
- ▶ que nous n'admettons qu'aucune des entreprises en Guadeloupe ne le remette en cause ;
- ▶ que nous mettrons tout en oeuvre pour son extension sur tout le territoire guadeloupéen.

Demandons à tous les agents des corps de métier de la sécurité, « agent SSI, patrouilleurs, agent cynophile,

opérateur P.C., agent malveillance » à se préparer pour le Grand Tour à venir.

**PYÉ AN NOU JA AN KALPYÉ.
PROLOG LA JA FÈT !!!**

JÉRÈ ACHTÉ BISIKLÈT' AW

PA DAWA KOUS-LA KÉ BANDÉ !!!

P-A-P, le 30/07/07

Secteur de la Sécurité